

Sommaire

Page 1

✕ Editorial

- *Priorité absolue à la lutte contre le dérèglement climatique*

Page 2

✕ Economie circulaire

- *Arrêtons enfin de gaspiller la nourriture*

Page 3

✕ Développement durable

- *Projet de territoire : 12 ans, 25 objectifs, 100 propositions*

Page 4

✕ Aménagement

- *Friche Limagrain : ne pas oublier l'impératif environnemental !*

✕ Transports et déplacements

- *Quels déplacements à La Base ?*

Page 5

✕ Transports et déplacements

- *Les ratés du nouveau carrefour García Lorca- Clause-Brossolette*

Page 6

✕ Economie circulaire

- *Semaine d'information et d'action du 8 au 14 octobre 2018 : « Lutter contre le gaspillage alimentaire »*

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19/11/2002)

Directeur de publication : Gilles Lecatre

Rédacteur : Hubert Anquetin

Imprimerie Lefèvre

16 rue Denis Papin / ZA des Montatons
91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

Éditorial

PRIORITÉ ABSOLUE À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Cet été, avec ses fortes chaleurs, sa sécheresses persistante, ses pluies diluviennes et leurs effets catastrophiques, le dérèglement climatique a manifesté plus que jamais son omniprésence. En première ligne : la vulnérabilité de nos villes.

Les relevés météorologiques montrent une différence des températures nocturnes entre centre ville et campagne environnante. Ainsi, cet **îlot de chaleur urbain (ICU) se présente comme un dôme thermique, sorte de microclimat où les températures sont significativement plus élevées**. Cela est directement dû aux **excès de l'urbanisation**, car la chaleur urbaine provient du bâti et du sol qui restituent la nuit l'énergie emmagasinée dans la journée. La minéralité et la densité du bâti apparaissent donc comme des éléments fondamentaux dans la formation des ICU.

Et les fortes chaleurs annoncées pour les prochaines décennies accentueront encore cet effet. En ville la canicule est bien plus étouffante. « **Il fait 2 à 3 °C de plus dans Paris que dans le Vexin ou à Fontainebleau** », précise Météo France. Brétigny n'est pas épargné, avec sa place du 11 novembre promise au déboisement, sa place Federico Garcia Lorca très minérale et son boulevard de la République privé de ses grands arbres.

Réduire ce phénomène, c'est repenser nos villes avec une organisation des espaces favorisant la circulation des masses d'air, c'est choisir des matériaux réfléchissants de couleur claire, mettre de l'eau et de la végétation, augmenter les surfaces perméables qui, par les échanges thermiques liés à l'**évapotranspiration**, participeront à sa diminution.

Les spécialistes parlent d'**effet albédo** pour qualifier le **pouvoir réfléchissant d'une surface exposée à la lumière**. Plus il est important, plus l'effet ICU sera réduit. Toute végétation devra donc être suffisamment arrosée pour avoir un effet rafraîchissant en été, ce qui implique de développer des systèmes de gestion de l'eau, comme la récupération d'eau à l'échelle du quartier ou du bâtiment. Une occasion pour Brétigny d'innover avec les aménagements à venir du quartier Clause Bois-Badeau. Nous y serons attentifs.

L'assèchement des sols sera lui aussi plus marqué en toute saison au cours des prochaines décennies. Il nous faut donc absolument aménager des aires de rencontre entre l'eau et la terre, **multiplier et mettre en valeur les zones humides**. Bénéfiques à la campagne, celles-ci sont également de sérieux atouts pour les villes et leurs habitants. Ne négligeons donc pas nos espaces naturels (Bois de Beaulieu, Joncs Marins, Vallée de l'Orge, La Base...) et nos milieux humides qui ne demandent qu'à être redécouverts et protégés. Ilots de fraîcheur, ils stockent le gaz carbonique, responsable du dérèglement climatique.

L'ADEMUB renouvelle sa demande aux responsables politiques, de faire preuve de résilience en mettant tout en œuvre pour que nos espaces naturels et leurs zones humides soient des îlots de fraîcheur accessibles aux habitants. **Restaurer la biodiversité (trame verte et trame bleue), devra être un objectif majeur du «Projet de territoire» de notre Agglomération**, en cours d'élaboration.

Dans ce même cadre du développement durable, **l'ADEMUB poursuit sa campagne de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire, dans les écoles et à la maison, et organise pour la troisième année consécutive une semaine d'action du 8 au 14 octobre**. Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer au Ciné 220 le jeudi 11 octobre, à visiter notre exposition qui sera visible à Mandela, au lycée Timbaud et à l'Espace Rencontres du Marché Couvert le dimanche 14 octobre.

Bonne rentrée à tous, et **restons acteurs d'une transition écologique réussie**.

ARRÊTONS ENFIN DE GASPILLER LA NOURRITURE

Que faire pour réduire les 20 kg de nourriture que chacun de nous jette chaque année ? Quelques astuces supplémentaires, parmi bien d'autres, pour ne pas gâcher.



Le calibrage des fruits et légumes

Depuis trop longtemps, des normes de calibrage (taille, forme et couleur) étaient imposées, qui conduisent au gaspillage d'une partie de la production agricole. **Or, ces normes ne sont plus imposées par l'Union européenne depuis 2009, mais continuent à être appliquées par la grande distribution.** Il est donc temps de choisir d'autres magasins ou d'autres modes de distribution (magasins spécialisés, marchés, vente directe, de préférence de produits bio, AMAP...) pour acheter ses fruits et légumes ...

Les dates limites

La DLC (date limite de consommation) concerne les produits périssables à conserver au frais (produits laitiers, viande, charcuterie...). Elle signale que les produits ne doivent pas être consommés après la date indiquée sur l'emballage. La prolonger d'un jour ou deux pour certains produits,

comme les fromages frais ou les yaourts, ne présente aucun danger sanitaire.

La DDM (date de durabilité minimale), notion assez floue qui se trouve sur les produits d'épicerie, conserves et surgelés, signifie que le produit peut être consommé après cette date. Seules certaines de ses propriétés (texture, goût) peuvent changer. On ne jette pas les produits secs (riz, pâtes, haricots, lentilles, tapioca...) qui ont dépassé leur DDM. Bien entendu, on ne recongèle pas un produit décongelé. De même, pour une conserve un peu ancienne, bien vérifier que la stérilisation est toujours effective.

La bonne dose (par personne)

Légumes en général : 200 gr
Laitue : 1 bol
Lentilles : trois cuillers à soupe
Poisson : 140 gr
Riz : 50 gr / pâtes : 80 gr
Pommes de terre : 5 pdt moyennes.

Que faire avec...

- des fruits trop ou pas assez mûrs ? Confectionner des confitures ou de la compote.
- une trop belle récolte de légumes ? Les mettre dans des bocaux avec du vinaigre blanc, pour en avoir toute l'année, à condition qu'ils soient frais, jeunes et sains au moment de la récolte.
- un surplus de tomates ? Les faire blanchir (1 minute dans l'eau bouillante), puis les peler, les couper en dés et les congeler pour les utiliser dans une prochaine sauce tomate.
- les vieux citrons ? Frotter son évier en émail avec des demi-citrons usagés. Certaines recettes ne nécessitant que quelques gouttes de jus, on peut donc économiser le fruit en ne perçant qu'un petit trou dans l'écorce, puis presser et reboucher l'orifice à l'aide d'un bâtonnet.

Source :

Fascicule «A vos tabliers !» édité par France Nature Environnement. A commander au 01 44 08 02 50 ou aux coordonnées du journal.



PROJET DE TERRITOIRE : 12 ANS, 25 OBJECTIFS, 100 PROPOSITIONS

L'agglomération Cœur d'Essonne a décidé de consulter le Conseil local de développement (CLD) pour définir son nouveau « projet de territoire ». L'ADEMUB se réjouit de ce recours à la démocratie participative, et ce, d'autant plus qu'une approche en termes d'économie circulaire et de «développement durable» est revendiquée par ses initiateurs.

Cependant, avant d'aller plus avant sur ce sujet, un peu de pédagogie est nécessaire :

Qu'est-ce que le CLD ?

C'est une instance de consultation locale réunissant des partenaires des collectivités locales, de toutes natures : administrations, entreprises, associations, apportant leurs avis et propositions sur la vie locale. Il n'est pas permanent, sa consultation n'est pas obligatoire, les membres qui le constituent sont choisis par la collectivité qui le sollicite, ses avis ne sont pas contraignants. Il a été associé au projet de territoire par la loi Voynet en 1995.

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Le Projet de Territoire est un document « stratégique », politique et fédérateur, par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Il détermine les actions qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire, partagées par l'ensemble des communes appartenant à la Communauté d'agglomération.

Il n'existe pas d'impératif légal à l'élaboration d'un projet de territoire pour un conseil d'agglomération. La forme la plus classique de

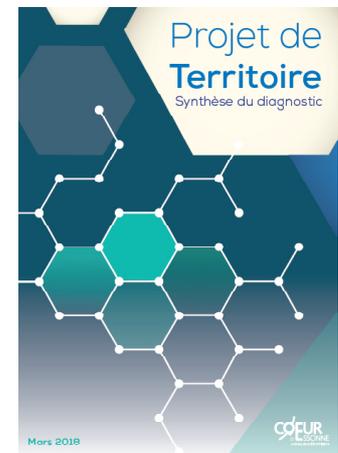
construction du document est la combinaison d'un diagnostic, des enjeux du territoire, d'une stratégie et la déclinaison d'un plan d'action.

Les associations environnementales s'engagent pour notre avenir

La démarche entreprise nous satisfait, dans l'esprit, l'horizon choisi (12 ans, 2030) est cohérent pour engager des actions environnementales efficaces. Mais, en raison des contraintes d'échéance, imposées par le Président de notre agglomération, cette concertation a dû se faire à marche forcée pour un bouclage des échanges début septembre et une finalisation du projet fin 2018, ce qui est regrettable au vu des enjeux. L'ADEMUB, dans le cadre de notre fédération OHE, a cependant joué le jeu tant bien que mal.

Outre sa participation active aux ateliers de réflexion, OHE a proposé **25 objectifs** (mesurables pour la plupart) à atteindre à l'horizon 2030 et, pour y parvenir, **100 propositions d'actions** de toute nature. Les propositions d'OHE sont consultables sur notre site internet. À notre grand regret la question des déchets pourtant essentielle dans le cadre de l'économie circulaire a été peu traitée dans le diagnostic. Et la gestion de ceux-ci par un syndicat de communes géant (le SIREDOM, 177 communes) ne facilite pas la concertation sur ce sujet ni le diagnostic au niveau de notre agglomération.

Bien évidemment, il appartiendra au conseil d'agglomération seul de retenir tout ou partie de ces propositions et nous ne manquerons pas d'avoir un regard objectif sur ce qu'il en sortira.



A ce jour, préalablement au projet de territoire lui-même, un diagnostic a été fait par le Conseil communautaire. Voici quelles sont ses conclusions quant aux forces et faiblesses du territoire :

Forces



- Une position stratégique en Île-de-France avec des spécificités propres
- Un potentiel de développement économique, agricole et urbain considérable
- Un territoire qui fidélise ses habitants avec une offre diversifiée de services et d'équipements
- Une bonne accessibilité du territoire en matière de transport
- Une bonne dynamique de construction de logements
- Un paysage de grande qualité (Vallée de l'Orge, espaces verts et agricoles...)

Faiblesses



- Une croissance de la population qui ralentit avec une population vieillissante
- Des emplois locaux à développer
- De nouveaux projets à connecter au réseau de transport
- Des transports répondant insuffisamment aux besoins des personnes et des marchandises
- Un déficit de logements sociaux
- Des espaces naturels diversifiés méconnus

FRICHE LIMAGRAIN : NE PAS OUBLIER L'IMPERATIF ENVIRONNEMENTAL !

Nous avons eu droit au printemps à une savante démonstration tendant à nous prouver que, pour couvrir les coûts d'acquisition et d'aménagement des 36.000 m² de la friche (plus un gymnase), il faudra construire 290 logements supplémentaires sur les 13.600 m² (soit 1/3) affectés à l'urbanisation, les 22.400 m² restants (soit 2/3) étant consacrés au prolongement du parc jusqu'à la rue Charpak.

Maigre consolation : la livraison des derniers logements est repoussée à

2029, au lieu de 2026, **mais nous en aurons donc bien 2 570 au final sur le quartier Clause-Bois Badeau.**

En matière d'aménagement, un principe doit s'imposer : préserver, voire renforcer, la biodiversité et la continuité écologique de l'ensemble, en soignant notamment la transition entre le parc et les parties urbanisées. **La nature doit être au cœur de la ville**, réchauffement climatique oblige.

Parmi les scénarios présentés, notre choix s'est porté sur celui qui donne



une grande ouverture sur le parc et assure un meilleur équilibre entre formes bâties hautes et basses. D'une manière générale tout doit être fait pour faciliter au maximum les déplacements piétonniers et cyclistes dans l'ensemble du quartier. Un traitement particulier devra être réservé à l'aménagement de la voie reliant l'avenue Levi-Strauss à la place Garcia Lorca.

Aux plans de bâti présentés, satisfaisants dans l'ensemble, quelques corrections devront être apportées. Notamment, il faudra remédier à l'inconvénient que représente la disposition et le volume de l'immeuble haut bordant la rue Charpak, car celui-ci vient occulter la vue sur le parc pour les habitants logés le plus au sud du Jardin des Muses.

Enfin, concernant les équipements et services, il conviendra d'éviter les doublons avec le centre-ville proche, et donner la priorité aux activités s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire et sociale. Nous y reviendrons.

Transports et déplacements

QUELS DÉPLACEMENTS À «LA BASE» ?

Comment se rendre demain à La Base et comment s'y déplacer quand on habite Brétigny et les alentours ? Nous nous limiterons à la partie sud-ouest qui nous concerne le plus directement, avec la présence d'Amazon, mais aussi et surtout de la Grande Ferme aux pratiques agricoles nouvelles, tournées vers l'avenir.

Les usagers futurs que nous sommes, s'interrogent. Car il faut savoir que des centaines de véhicules de tout gabarit (camions, camionnettes, voitures) circuleront sur cette zone quotidiennement.

En l'absence d'informations, nous sommes allés à la pêche. Il aura fallu

qu'un panneau géant sur la RD 19 nous annonce la création d'un nouveau giratoire pour l'accès à Amazon pour susciter nos inquiétudes. L'accès étant ouvert, bien que non encore praticable, nous sommes entrés à bicyclette pour y découvrir un aménagement de voirie déjà bien avancé.

Ainsi, une route en boucle de belle largeur partira du nouveau giratoire, entre Maison Neuve et l'IRBA, pour, contournant le géant américain, ressortir par une voie précédemment aménagée proche de l'entrée de l'IRBA. Point positif : une piste cyclable bidirectionnelle de 4 m de large jouxte la route avec un

revêtement futur dont nous espérons qu'il nous donnera satisfaction (pas de revêtement en stabilisé, SVP, mais du dur, cyclable et confortable !). Cette largeur se justifie, car les déplacements cyclistes, notamment des vélos-cargos, sont appelés à s'y développer considérablement à l'avenir. Les piétons, avec leur petit 1,40 m, sont moins bien servis.

Aux deux virages, nord et sud, des embranchements desserviront la Grande Ferme au sud et les autres installations au nord.

Bien des incertitudes restent encore concernant les accès pour les cyclistes et les piétons, notamment côté IRBA. **Nous avons demandé une concertation dès que possible sur tous ces points.**



Ci-dessus à gauche, le chantier Amazon (vu depuis la Base) et à droite, sur la D19, le nouveau rond-point dédié. Sur une parcelle de 31 ha, cet entrepôt géant occupe une surface de 14 ha. Il devrait être livré en février 2019. A terme, ce sont 200 camions par jour qui entreraient ou sortiraient du site.



Ci-dessus à gauche, vu depuis la voie cyclable longeant la D19, le rond-point en construction et l'entrepôt Amazon. A droite, l'arrivée sur le carrefour Brossolette / Clause à la circulation difficile, voire incompréhensible pour un non-initié.

LES RATÉS DU NOUVEAU CARREFOUR GARCIA LORCA-CLAUDE-BROSSOLETTE

Comme à l'accoutumée, et sans aucune réelle concertation préalable (on nous avertit quand tout est décidé), on nous a concocté un bel aménagement sur ce carrefour assez fréquenté à certaines heures de la journée. Un aréopage de «spécialistes», bureau d'études en tête, a décidé, après beaucoup de tergiversations et quelques comptages à la clé, d'installer des feux tricolores. Objectif : «sécuriser les déplacements». Bien entendu, les piétons doivent emprunter partout des passages dits «protégés», y compris un passage à commande manuelle. Les cyclistes, eux, doivent faire comme les voitures, passer au vert, sans aucune disposition pour améliorer leur confort et leur

sécurité....comme des SAS cyclables ou cédez-le-passage cyclistes, déjà présents ailleurs dans la ville. Au contraire, on leur inflige un pensum supplémentaire : un STOP avant la traversée du passage piétons à commande manuelle en haut de la côte Pierre Brossolette. Une première à Brétigny !

Il faut savoir que, selon les statistiques officielles, 80% des piétons ne respectent pas les feux et que les cyclistes, dans ces conditions, se dirigent tout droit vers les trottoirs où ils créent un conflit d'usage avec les piétons.

Notre position est claire : dans une ville à 30km/h et une circulation apaisée, ce n'est pas en multipliant les feux, les panneaux, les STOP, les

cédez-le-passage, bref les interdictions de toutes sortes, que l'on obtient un environnement convivial, mais en s'appuyant, pour l'essentiel, sur la bonne vieille règle de la priorité à droite. Etant entendu que tout sera fait pour réduire la vitesse à 20 km/h et redonner la priorité aux usagers vulnérables partout. C'est ce qui se fait de plus en plus en France et à l'étranger. Et ça marche !

Semaine d'information et d'action 8 au 14 octobre 2018

« Lutter contre le gaspillage alimentaire »

Voici le Programme des diverses actions :

Du lundi 8 au Samedi 13 octobre :

Au Centre socioculturel Nelson Mandela (5 avenue Maryse Bastié à Brétigny)

Présentation de l'exposition :

« Des chiffres, des expériences, des exemples à suivre... »

Jeudi 11 octobre

20h30 à Ciné 220

Projection-débat avec le film « TASTE THE WASTE »

(En Français : Prenons conscience de nos déchets alimentaires) **du réalisateur Valentin Thurn.**

Ce film nous renseigne sur le gaspillage alimentaire dans le monde et dévoile les absurdités d'une logique économique conduisant à la surabondance d'un côté et à l'extrême pauvreté de l'autre. Une menace pour la sécurité alimentaire mondiale. Que pouvons-nous faire à notre niveau ?

Le débat sera animé par Francis Chalot, consultant, spécialiste de la prévention et de la gestion des déchets.



Dimanche 14 octobre :

De 10h à 12h30 à l'Espace Rencontres du Marché couvert :

Grande exposition, information et animations sur le thème du **gaspillage alimentaire** pour adultes et enfants.

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2018

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple : 15 euros - couple : 22 euros - petit budget : 8 euros - soutien : 35 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Gilles LECATRE - Siège : 30 avenue Lucien Clause - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2018. Ci-joint ma cotisation de Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à **Hubert ANQUETIN, trésorier**).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10